

SEANCE du 22 Octobre 2009

POLE RESSOURCES

DIRECTION JURIDIQUE

## RAPPORT

OBJET : VOEU DU GROUPE PS CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LE GRAND PARIS

### EXPOSE

La ville de Colombes souhaite être active dans les débats traitant de l'avenir de la région Ile-de-France.

Colombes, depuis le changement de majorité de 2008, a participé aux débats, réflexions, échanges, et confrontation d'idées des élus sur les défis et enjeux de développement de la métropole, au sein de la Conférence métropolitaine.

Par délibération en date du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal adhère au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole, décidé par les élus de la Conférence métropolitaine, comme outil opérationnel structurant pour élaborer des réponses et des propositions aux enjeux posés aux territoires, et notamment le secteur nord-ouest de l'agglomération, dont Colombes fait partie.

C'est aussi dans cette optique que la Ville fut à l'initiative, dès octobre 2008, de la relance d'un projet de structuration intercommunale pour la boucle nord de la Seine.

L'objectif affirmé du syndicat mixte Paris-Métropole est un meilleur équilibre dans le développement du territoire métropolitain, la réduction des inégalités sociales et territoriales et le développement économique durable à l'aune des mutations environnementales du XXIème siècle.

Cette démarche permet à chaque collectivité, dont Colombes, d'avoir toute sa place dans des débats qui auront des conséquences sur leur devenir et celui de leur population et iront au-delà de territoires communaux ou intercommunaux.

A la fin du mois d'août, le Président de la République a transmis aux Conseils Généraux un avant projet de loi « Grand Paris » qui a été examiné par le Conseil des Ministres début octobre et sera déposé au parlement à l'automne.

Or ce projet de loi, dans sa forme actuelle, constitue une régression inacceptable pour les collectivités locales et un véritable danger pour la démocratie locale.

Sous couvert de réaliser un réseau de transport d'intérêt national, certes nécessaire, il représente une attaque d'envergure contre la décentralisation en Ile-de-France et l'autonomie des collectivités en matière d'aménagement.

Par la création d'une Société du Grand Paris chargée, pour le compte de l'Etat, de réaliser les infrastructures constituant le réseau de transport du Grand Paris, l'Etat se dote de pouvoirs exorbitants, en matière d'urbanisme et d'aménagement, sur près de la moitié de la surface de la petite couronne. L'Etat se réserverait un rayon de 1,5 kilomètres autour des gares créées pour les nouvelles lignes de transport, et deviendrait ainsi seul « maître à bord », retirant, dans le même temps, quasiment tout pouvoir d'action et de financement au Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF).

Avec la présence de gares potentielles à Colombes du futur métro dit « grand huit », l'application de ce principe, ferait qu'une bonne partie du tissu résidentiel sur ces zones passerait sous le seul contrôle de l'Etat !

Ces quartiers, comme en leur temps avec les ZUP et les villes nouvelles, seraient livrés, sans concertation aucune avec les populations et leurs collectivités, à la spéculation foncière, aux bétonneurs et promoteurs, impliquant une véritable remise en cause du droit des sols et des droits et garanties des habitants des territoires concernés.

Ce projet de loi aura pour conséquence l'accentuation de la ségrégation sociale et spatiale avec des secteurs dédiés à la promotion immobilière de standing et aux activités d'où seraient exclus les populations modestes, les commerces de proximité, les artisans ou les PME.

C'est pour ces raisons que notre groupe demande :

- Que soit retiré ce projet de loi du grand Paris en sa forme actuelle qui ne tient absolument pas compte des attentes des populations et constitue une grave atteinte aux pouvoirs des exécutifs locaux, à la démocratie.
- Que soient institués une véritable co-élaboration et un co-pilotage, avec les élus représentant l'ensemble des territoires concernés, Région, Départements, villes, pour l'élaboration d'un projet sur le Grand Paris permettant de lutter contre les ségrégations sociales et spatiales notamment en matière d'aménagement, de logement et de transports.
- Qu'à ce titre, le Syndicat mixte Paris Métropole soit reconnu comme instance pluraliste devant participer à l'élaboration de ce projet,
- Que les citoyens soient véritablement associés à l'élaboration de ce projet qui impactera les territoires où ils vivent,
- Qu'il soit tenu compte en matière de transports publics des urgences criantes pour le quotidien des Franciliens.

Ce qui se passe à Nanterre en dit long également sur la méthode Sarkozy. Sans aucune concertation avec les élus de Nanterre, le gouvernement a décidé d'étendre La Défense sur le territoire de Nanterre. Il a décidé de fusionner l'EPAD et l'EPASA, dans un seul établissement public, et un même conseil d'administration pour mettre ainsi la main sur un grand territoire, pour le plus grand bénéfice des promoteurs et spéculateurs immobiliers. Et ce conseil d'administration pourrait être présidé par un certain Jean Sarkozy !!

Ce vœu sera également adressé à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, auprès du Premier Ministre.

Le Groupe socialiste.